

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2025
Affichage : 01/10/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	14	18

Date de la convocation : 17 septembre 2025

Date d'affichage de l'ordre du jour : 17 septembre 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le 25 septembre à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Madame Claude BOULIER, Monsieur Michel BRUNG, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Vincent GAUDICHON, Madame Annick KOEHLER, Madame Annie LECOQ, Madame Amélie NÉE, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Daniel RAIMBAULT, Madame Géraldine SAHUT et Madame Christine TALBOT.

Absents excusés :

Madame Mélanie DECURE, Madame Nathalie DELESTRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Rémy JAMES a donné pouvoir à Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Daniel PELFRÈNE a donné pouvoir à Monsieur Vincent GAUDICHON, Monsieur Frédéric POTHÉRAT a donné pouvoir à Madame Géraldine SAHUT.

Secrétaire de séance :

Madame Annick KOEHLER a été nommée secrétaire de séance.

2025 / 044 – DEMANDE DE FINANCEMENT DE MATERIEL PEDAGOGIQUE POUR L'ECOLE SAMIVEL

Monsieur le Maire fait part d'une demande de financement de matériel pédagogique du Directeur de l'école Samivel : dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux programmes scolaires, une attention particulière est portée sur l'apprentissage des mathématiques par la manipulation, l'expérimentation et la mise en activité concrète des élèves.

Afin de répondre à ces orientations pédagogiques et donc de permettre aux élèves de développer leurs compétences de manière progressive et active, l'équipe enseignante souhaiterait acquérir du matériel spécifique de manipulation en mathématiques.

Monsieur le Maire invite Madame SAHUT à présenter le devis qui s'élève à 810 € TTC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter pour le montant attribué pour l'achat de ce matériel :

- L'attribution de 810 € pour l'achat de matériel obtient 3 voix
- L'attribution de 405 € (soit 50% du montant) pour l'achat de matériel obtient 15 voix,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour,

- **Valide l'achat de matériel pédagogique pour l'école Samivel à hauteur de 405 € TTC.**
- **Inscrit cette somme au budget 2025 article 6067 du budget de fonctionnement.**

La secrétaire de séance, Annick KOEHLER



Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Jean-Paul COUILLER

